## FIRST MARK DELIMER

#### SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : FIRST MARK DELIMER

Autres moyens d'identification

: Sans objet

: détartrant

Restrictions d'utilisation : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

Information sur la dilution du

Utilisation recommandée

produit

0.8 % - 2.3 %

Société : Performance Food Group

12500 West Creek Parkway Richmond, Virginia USA 23238

1-804-484-7700

Informations relatives aux

soins d'urgence

: 833-571-1403

Date d'émission : 06/26/2020

#### **SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

#### **Classification SGH**

**Produit TEL QUE VENDU** 

Corrosion de la peau : Catégorie 1A Dommages occulaires : Catégorie 1

graves

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Corrosion de la peau : Catégorie 1A Dommages occulaires : Catégorie 1

graves

#### Éléments étiquette SGH

## **Produit TEL QUE VENDU**

Pictogrammes de danger



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:** 

Se laver à fond la peau après avoir manipulé. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ Se doucher. EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à

913153-11 1 / 13

## FIRST MARK DELIMER

l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Entreposage:

Garder sous clef.

Élimination:

Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

#### Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Pictogrammes de danger

T &

Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention**:

Se laver à fond la peau après avoir manipulé. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ Se doucher. EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Entreposage:
Garder sous clef.
Élimination:

Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

**Produit TEL QUE VENDU** 

Autres dangers : Inconnu.

## SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

**Produit TEL QUE VENDU** 

Substance pure/mélange : Mélange

Nom Chimique No. CAS Concentration (%)

hydrogénosulfate d'uronium 21351-39-3 10 - 30 urée 57-13-6 1 - 5

913153-11 2 / 13

## FIRST MARK DELIMER

## Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Aucun ingrédient dangereux

#### **SECTION 4. PREMIERS SOINS**

#### **Produit TEL QUE VENDU**

En cas de contact avec les

yeux

: Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau, aussi sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

En cas de contact avec la

peau

: Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Employez si possible un savon doux. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Nettoyer à fond les chaussures avant de les réutiliser. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

En cas d'ingestion

: Rincer la bouche à l'eau. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

En cas d'inhalation

: Déplacer à l'air frais. Traiter de façon symptomatique. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Protection pour les secouristes

: Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour

l'équipement de protection individuelle particulier.

Avis aux médecins

: Traiter de façon symptomatique.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

: Consultez la section 11 pour obtenir de l'information plus détaillée sur les effets sur la santé et les symptômes.

#### Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

En cas de contact avec les

yeux

: Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau, aussi sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Faire immédiatement appel à une

assistance médicale.

En cas de contact avec la

peau

: Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Employez si possible un savon doux. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Nettoyer à fond les chaussures avant de les réutiliser. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

En cas d'ingestion

: Rincer la bouche à l'eau. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Faire immédiatement appel à

une assistance médicale.

En cas d'inhalation : Déplacer à l'air frais. Traiter de façon symptomatique. Faire appel à

une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

#### **SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

#### **Produit TEL QUE VENDU**

Moyen d'extinction approprié

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.

913153-11 3/13

# FIRST MARK DELIMER

Moyens d'extinction

inadéquats

: Inconnu.

la lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant : Non inflammable ou combustible.

Produits de combustion

dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre

les substances suivantes: Oxydes de carbone

Oxydes d'azote (NOx) oxydes de soufre

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Utiliser un équipement de protection personnelle.

Méthodes spécifiques

d'extinction

: Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. En cas

d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

## SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

#### **Produit TEL QUE VENDU**

Précautions individuelles. équipement de protection et procédures d'urgence

: Assurer une ventilation adéquate. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils de protection respiratoire agréés appropriés. S'assurer que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié seulement. Voir les mesures de protection aux chapitres 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas laisser entrer en contact avec le sol et les eaux de surface ou souterraines.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Éliminer les traces avec de l'eau. Pour les déversement majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans les voies d'eau environnantes.

#### Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Précautions individuelles. équipement de protection et procédures d'urgence

: Assurer une ventilation adéquate. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils de protection respiratoire agréés appropriés. S'assurer que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié seulement. Voir les mesures de protection aux chapitres 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser entrer en contact avec le sol et les eaux de surface ou souterraines.

confinement et le nettoyage

Méthodes et matières pour le : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible,

913153-11 4/13

## FIRST MARK DELIMER

(p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Éliminer les traces avec de l'eau. Pour les déversement majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans les voies d'eau environnantes.

#### **SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE**

#### **Produit TEL QUE VENDU**

Conseils pour une manipulation sans danger

: Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillard/ vapeurs/ aérosols. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Se laver les mains soigneusement après manipulation. En cas de disfonctionnement mécanique, ou s'il y a contact avec une dilution inconnue de produit, porter l'ensemble des Équipements de Protection Individuelle (EPI).

Conditions de stockage sures : Conserver à l'écart des bases fortes. Tenir hors de portée des

enfants. Conserver dans des récipients étiquetés appropriés

Température d'entreposage : 0 °C à 50 °C

#### Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Conseils pour une manipulation sans danger

: Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillard/ vapeurs/ aérosols. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Se laver les mains soigneusement après manipulation. En cas de disfonctionnement mécanique, ou s'il y a contact avec une dilution inconnue de produit, porter l'ensemble des Équipements de Protection Individuelle (EPI).

Conditions de stockage sures :

Conserver à l'écart des bases fortes. Tenir hors de portée des enfants. Conserver dans des récipients étiquetés appropriés

## SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

# **Produit TEL QUE VENDU**

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

| Composants | No. CAS | Type d'exposition | Concentration admissible | Base      |
|------------|---------|-------------------|--------------------------|-----------|
| Urea       | 57-13-6 | TWA               | 10 mg/m3                 | AIHA WEEL |

Mesures d'ordre technique

: Système d'aspiration efficace. Maintenir les concentrations dans l'air

au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.

Protection des mains : Porter les équipements de protection individuelle suivants:

Gants de type standard.

Les gants doivent être éliminés et remplacés s'il y a apparence de dégradation ou s'ils semblent avoir été percés par les preoduits

chimiques.

Protection de la peau : Équipements de protection individuelle comprenant: gants, lunettes

913153-11 5 / 13

## FIRST MARK DELIMER

protectrices et vêtements de protection appropriés

Protection respiratoire : Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations

supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils

de protection respiratoire agréés appropriés.

Mesures d'hygiène : A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux

consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver à fond la figure, les mains et la peau exposée après avoir manipulé. Fournir des installations adéquates pour rincer ou lavage des yeux et le corps en cas de contact ou

danger d'éclaboussure.

#### Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Mesures d'ordre technique : Système d'aspiration efficace. Maintenir les concentrations dans l'air

au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

## Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.

Protection des mains : Porter les équipements de protection individuelle suivants:

Gants de type standard.

Les gants doivent être éliminés et remplacés s'il y a apparence de dégradation ou s'ils semblent avoir été percés par les preoduits

chimiques.

Protection de la peau : Équipements de protection individuelle comprenant: gants, lunettes

protectrices et vêtements de protection appropriés

Protection respiratoire : Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations

supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils

liquide

bleu pâle

sans odeur

de protection respiratoire agréés appropriés.

## **SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

# Produit TEL QUE VENDU Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Aspect : liquide

Couleur : clair, vert foncé

Odeur : sans odeur

pH : 0.1 - 0.2, (100 %) 0.9 - 1.8

Point d'éclair : Sans objet

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible Point de fusion/congélation : Donnée non disponible

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition

: 100 °C

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Sans objet

Limite d'explosivité,

supérieure

: Donnée non disponible

Limite d'explosivité,

Limite d'ex inférieure

: Donnée non disponible

913153-11 6 / 13

## FIRST MARK DELIMER

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : 1.132 - 1.162

Solubilité dans l'eau : soluble

Solubilité dans d'autres

solvants

: Donnée non disponible

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

: Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammation

: Donnée non disponible

Décomposition thermique : Donnée non disponible Viscosité, cinématique : Donnée non disponible Propriétés explosives : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible poids moléculaire : Donnée non disponible

COV (composés organiques

volatils)

: Donnée non disponible

# SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Produit TEL QUE VENDU** 

Réactivité : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales

d'utilisation.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions

dangereuses

: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales

d'utilisation.

Conditions à éviter : Inconnu.

Produits incompatibles : Bases

Métaux

Produits de décomposition

dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre

les substances suivantes:

Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx) oxydes de soufre

## **SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Informations sur les voies possibles d'exposition

: Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé

**Produit TEL QUE VENDU** 

Yeux : Provoque des lésions oculaires graves.

Peau : Provoque des brûlures graves de la peau.

Ingestion : Provoque des brûlures de l'appareil digestif.

913153-11 7 / 13

## FIRST MARK DELIMER

Inhalation : Peut provoquer une irritation du nez, de la gorge et des poumons.

Exposition chronique : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Yeux : Provoque des lésions oculaires graves.

Peau : Provoque des brûlures graves de la peau.

Ingestion : Provoque des brûlures de l'appareil digestif.

Inhalation : Peut provoquer une irritation du nez, de la gorge et des poumons.

Exposition chronique : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

#### Évaluation de l'exposition humaine

**Produit TEL QUE VENDU** 

Contact avec les yeux : Rougeur, Douleur, Corrosion

Contact avec la peau : Rougeur, Douleur, Corrosion

Ingestion : Corrosion, Douleur abdominale

Inhalation : Irritation respiratoire, Toux

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Contact avec les yeux : Rougeur, Douleur, Corrosion

Contact avec la peau : Rougeur, Douleur, Corrosion

Ingestion : Corrosion, Douleur abdominale

Inhalation : Irritation respiratoire, Toux

#### **Toxicité**

#### **Produit TEL QUE VENDU**

**Produit** 

Toxicité aiguë par voie orale : Donnée non disponible
Toxicité aiguë par inhalation : Donnée non disponible
Toxicité cutanée aiguë : Donnée non disponible
Corrosion et/ou irritation de la : Donnée non disponible

peau

Lésion/irritation grave des

yeux

: Donnée non disponible

Sensibilisation cutanée ou

\_

: Donnée non disponible

respiratoire

Cancérogénicité : Donnée non disponible

Effets sur la reproduction : Donnée non disponible

Mutagénécité de la cellule : Donnée non disponible

germinale

913153-11 8 / 13

## FIRST MARK DELIMER

Tératogénicité : Donnée non disponible
STOT - exposition unique : Donnée non disponible
STOT - exposition répétée : Donnée non disponible
Toxicité par aspiration : Donnée non disponible

Composants

Toxicité aiguë par voie orale : hydrogénosulfate d'uronium

DL50 Rat: > 2,000 mg/kg

urée

DL50 Rat: 8,471 mg/kg

Composants

Toxicité cutanée aiguë : hydrogénosulfate d'uronium

DL50 Lapin: > 2,000 mg/kg

urée

DL50 Rat: 8,200 mg/kg

## SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**Produit TEL QUE VENDU** 

Écotoxicité

Effets sur l'environnement : Ce produit n'a pas d'effets écotoxicologiques connus.

**Produit** 

Toxicité pour les poissons : Donnée non disponible Toxicité pour la daphnie et : Donnée non disponible

les autres invertébrés

aquatiques

Toxicité pour les algues : Donnée non disponible

Composants

Toxicité pour les poissons : hydrogénosulfate d'uronium

96 h CL50 Poissons: > 6,810 mg/l

urée

96 h CL50 Poissons: 127.9 mg/l

Persistance et dégradabilité

**Produit TEL QUE VENDU** 

Facilement biodégradable.

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Facilement biodégradable.

Potentiel bioaccumulatif

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

913153-11 9 / 13

## FIRST MARK DELIMER

Donnée non disponible

#### SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Produit TEL QUE VENDU** 

Méthodes d'élimination : Lorsque c'est possible, le recyclage est préférable a l'élimination ou à

l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer

conformément à la réglementation locale. Disposer des déchets dans

une installation approuvée pour le traitement des déchets.

Considérations relatives à

l'élimination

: Éliminer comme produit non utilisé. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Ne pas réutiliser des récipients vides. Éliminer conformément aux règlements municipaux, fédéraux,

provinciaux ou nationaux

RCRA - Resource

Conservation and Recovery Authorization Act Déchet dangereux : D002 (Produits corrosifs)

#### Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Méthodes d'élimination : Lorsque c'est possible, le recyclage est préférable a l'élimination ou à

l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer

conformément à la réglementation locale. Disposer des déchets dans

une installation approuvée pour le traitement des déchets.

Considérations relatives à

l'élimination

: Éliminer comme produit non utilisé. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de Jeur élimination ou recyclage. Ne pas réutiliser des récipients

vides. Éliminer conformément aux règlements municipaux, fédéraux,

provinciaux ou nationaux

#### **SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

#### **Produit TEL QUE VENDU**

L'affréteur/consignataire/expéditeur est responsable de s'assurer que l'empaquetage, l'étiquetage, et les marques d'expédition sont en conformité avec le mode de transport choisi.

**Transport terrestre (DOT)** 

No. UN : 3265

Description des : LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.

marchandises

(urea sulphate)

Classe : 8
Groupe d'emballage : II
Dangereux pour : non

l'environnement

Transport maritime (IMDG/IMO)

No. UN : 3265

Description des : LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.

marchandises

(urea sulphate)

Classe : 8 Groupe d'emballage : II

913153-11 10 / 13

## FIRST MARK DELIMER

Polluant marin : non

#### **SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

#### **Produit TEL QUE VENDU**

#### **EPCRA - Emergency Planning and Community Right-to-Know**

#### **CERCLA Quantité à déclarer**

| Composants                  | No. CAS   | Component RQ (lbs) | Calculated product RQ |
|-----------------------------|-----------|--------------------|-----------------------|
|                             |           |                    | (lbs)                 |
| Copper Sulfate Pentahydrate | 7758-99-8 | 10                 | 50000                 |
|                             |           |                    |                       |

#### **CERCLA Quantité à déclarer**

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous CERCLA.

#### Substances extrêmement dangereuses sous SARA 304 Quantité à déclarer

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous 304 EHS RQ.

SARA 311/312 Dangers : Corrosion ou irritation cutanée

Lésions oculaires graves ou irritation des yeux

SARA 302 : Ce matériau ne contient aucun composant ayant une section 302 EHS

TPQ.

SARA 313 : Cette matière ne contient aucun composé chimique avec un numéro

CAS connu qui dépasse les valeurs seuil (De Minimis) établies selon SARA Titre III, Section 313 et pour lesquelles une déclaration est

nécessaire.

#### Prop. 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant cause de cancer, d'anomalie congénitale, ou de tout autre dommage sur la reproduction.

#### California Cleaning Product Right to Know Act of 2017 (SB 258)

Cette réglementation s'applique à ce produit.

| Nom Chimique               | No. CAS    | Fonction        | Liste(s)       |
|----------------------------|------------|-----------------|----------------|
| l'eau                      | 7732-18-5  | Solvent         | Not Applicable |
| hydrogénosulfate d'uronium | 21351-39-3 | Agent nettoyant | Not Applicable |
| urée                       | 57-13-6    | Agent nettoyant | Not Applicable |
| Nonionic surfactant        | Réservé    | Agent nettoyant | Not Applicable |
| Sel inorganique            | Réservé    | Adjuvant de     | Not Applicable |
|                            |            | traitement      |                |
| Colorant                   | Réservé    | Teinture        | Not Applicable |

<sup>\*</sup>Cf. les liens vers les listes désignées sur ecolab.com/sds

# Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

#### Inventaire des États-Unis TSCA :

Toutes les substances sont répertoriées comme actives sur l'inventaire de la TSCA

#### Liste canadienne intérieure des substances (LIS) :

Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne

## Australie Inventaire des substances chimiques (AICS) :

non établi(e)

913153-11 11 / 13

## FIRST MARK DELIMER

Nouvelle-Zélande. Inventaire des substances chimiques : non établi(e)

Japon. ENCS - substances chimiques existantes et nouvelles inventaire :

Corée. Coréenne des produits chimiques inventaire existant (KECI) :

En conformité avec les inventaires

non établi(e)

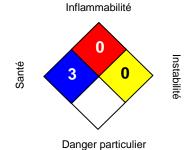
Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS) : non établi(e)

Chine. Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) : non établi(e)

Inventaire de Taiwan pour substance chimique : non établi(e)

## **SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

# Produit TEL QUE VENDU NFPA:

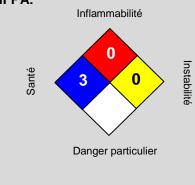


#### HMIS III:

| SANTE           | 3 |
|-----------------|---|
| INFLAMMABILITE  | 0 |
| DANGER PHYSIQUE | 0 |

- 0 = insignifiante, 1 = Léger,
- 2 = Modéré, 3 = Elevé
- 4 = Extrême, \* = Chronique

# Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE NFPA:



#### HMIS III:

| SANTE  | 3 |
|--|---|
| INFLAMMABILITE   | 0 |
| DANGER PHYSIQUE  | 0 |
| 0 = insignifiante, 1 = Léger,<br>2 = Modéré, 3 = Elevé<br>4 = Extrême, * = Chronique | · |

Date d'émission : 06/26/2020

Version : 1.2

Préparé par : Regulatory Affairs

913153-11 12 / 13

## FIRST MARK DELIMER

INFORMATIONS RÉVISÉES : Les modifications importantes apportées aux informations réglementaires et aux informations de santé sont signalées dans cette révision par un trait dans la marge gauche de la fiche toxicologique.

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

913153-11 13 / 13